



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ
GREFFIER QUE :**

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2018, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 332 abrogeant le Règlement numéro 127 sur les systèmes d'alarme.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 332 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 20^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018

**Pierre-Alain Bouchard
Greffier**